

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville le 15 novembre 2021 à 20 h.

### **1. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Faisant suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, madame France D'Amour, directrice générale, débute la réunion en souhaitant la bienvenue et procède à l'assermentation de monsieur Luc Cauchon, élu maire, et monsieur André Bilodeau, élu conseiller au district no 3. Madame D'Amour rappelle que cinq conseillers ont été élus par acclamation le 1<sup>er</sup> octobre dernier, soit Rémy Guay au district no 1, François Bergeron au district no 2, Josée Asselin au district no 4, Solange Lapointe au district no 5 et Bernard Harvey au district no 6 et que tous ont été assermentés.

### **2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 15 novembre 2021.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller  
Monsieur François Bergeron, conseiller  
Monsieur André Bilodeau, conseiller  
Madame Josée Asselin, conseillère  
Madame Solange Lapointe, conseillère  
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale, monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics ainsi que monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs.

Monsieur Luc Cauchon, maire, souligne le départ de monsieur Jean-Pierre Gagnon au poste de maire après 16 années ainsi que madame Nadine Tremblay qui était au poste de conseillère du district no 3 et il les remercie pour leur excellent travail effectué au sein du conseil municipal.

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 12261-11-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. Assermentation des nouveaux membres du conseil municipal**
- 2. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2021**
- 5. Appel d'offres et soumissions**
- 6. Administration, finances et ressources humaines**
  - 6.1 Octroi d'aides financières
  - 6.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
  - 6.3 Renouvellement de l'entente du programme de supplément au loyer no 9739 – marché privé – SL1
  - 6.4 Poste temporaire de coordonnateur aux loisirs et événement et lettre d'entente avec le syndicat des employés municipaux
  - 6.5 Programme d'aide à la voirie locale – demande de compensation pour les chemins à double vocation
  - 6.6 Vente de terrain à monsieur William Tremblay et madame Audrey-Anne Bilodeau
  - 6.7 Vente de terrain à madame Stéphanie Desbiens

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021**

---

### **7. Travaux publics**

### **8. Urbanisme et environnement**

### **9. Sécurité publique**

- 9.1 Contribution aux travaux de bris de couvert de glace sur la Rivière-Malbaie – secteur pont du Cran Martel

### **10. Loisirs, culture et tourisme**

### **11. Avis de motion et règlements**

### **12. Comptes**

- 12.1 Ratification des déboursés et salaires d'octobre 2021

- 12.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 octobre 2021

### **13. Divers et période de questions**

### **14. Levée de l'assemblée**

## **4. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX**

### **RÉSOLUTION NO 12262-11-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉ-  
SOLU À L'UNANIMITÉ QUE** les membres du conseil municipal adoptent le procès-  
verbal de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2021, et ce avec dispense de lecture;  
une copie dûment certifiée des procès-verbaux leur a été remise dans les délais  
prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

## **5. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS ET CONTRATS**

## **6. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1. OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES**

#### **RÉSOLUTION NO 12263-11-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont octroie l'aide financière sui-  
vante :

- |  |           |
|--|-----------|
| • Domaine Forget                                 | 100,00 \$ |
| • Club les Aventuriers de Charlevoix (publicité) | 143,72 \$ |

### **6.2. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CON- SEIL**

#### **RÉSOLUTION NO 12264-11-21**

---

Les membres du conseil municipal déposent chacun leur formulaire de déclaration  
des intérêts pécuniaires dûment complété.

CONSIDÉRANT les articles 357 et 358 de la *Loi sur les Élections et Référendums*  
*dans les municipalités*;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BER-  
NARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** madame France D'Amour, di-  
rectrice générale, procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des  
membres du conseil au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

### **6.3. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER NO 9739 – MARCHÉ PRIVÉ – SL1**

#### **RÉSOLUTION NO 12265-11-21**

---

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion du supplément de loyer no 9739 interve-  
nue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal de Charlevoix et la  
Ville de Clermont vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette entente peut être renouvelée pour une autre période de  
trois ans et trois mois;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021**

---

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de renouveler l'entente avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Charlevoix dans le cadre du programme de supplément de loyer no 9739 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 mars 2025;

QUE la présente résolution soit adressée à la Société d'habitation du Québec et à l'Office municipal d'habitation de Charlevoix.

### **6.4. POSTE TEMPORAIRE DE COORDONNATEUR LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS – EMBAUICHE DE MONSIEUR MAXIME LAPOINTE ET LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX RÉSOLUTION NO 12266-11-21**

---

Faisant suite à la démission de monsieur Léandre Bergeron au poste de coordonnateur loisirs et gestionnaire d'événements, monsieur Luc Cauchon, maire, le remercie pour ses années de service à la ville de Clermont et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux défis.

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur des loisirs et gestionnaire d'événements est actuellement vacant suite à la démission de la personne qui l'occupait;

ATTENDU QUE le recrutement d'une nouvelle personne pour occuper ce poste prendra un certain temps, compte tenu des qualifications particulières que le poste requiert et du contexte de rareté de la main-d'œuvre en lien avec le poste;

ATTENDU QUE dans l'intervalle, la Ville a réussi à trouver une personne, soit monsieur Maxime Lapointe, qui est en mesure de réaliser temporairement une partie des tâches inhérentes au poste de coordonnateur des loisirs et événements;

ATTENDU QUE la Ville souhaite maintenir la description de tâches du poste de coordonnateur des loisirs et gestionnaire d'événements;

ATTENDU QUE, dans ces circonstances particulières, le syndicat des employés municipaux comprend et est d'accord qu'il est dans un intérêt mutuel de permettre l'embauche temporaire d'une personne qui est en mesure d'effectuer une partie des tâches du poste de coordonnateur des loisirs et gestionnaire d'événements, dans l'attente que ce poste soit comblé;

ATTENDU QUE les parties conviennent, compte tenu de la nature temporaire de cette embauche, qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une réorganisation de la structure organisationnelle de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une entente entre le syndicat des employés municipaux et la Ville pour que l'exécution des tâches visées pour ce poste temporaire soient incluses dans l'unité d'accréditation syndicale et que par conséquent, le poste créé temporairement entre dans la juridiction de la convention collective;

ATTENDU QU'en raison des besoins immédiats au service des loisirs, monsieur Maxime Lapointe est entré en poste le 8 novembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la directrice générale à signer une lettre d'entente avec le syndicat des employés pour le poste temporaire de coordonnateur aux loisirs et événements;

D'entériner l'embauche de monsieur Maxime Lapointe à titre de coordonnateur aux loisirs et événements, et ce, pour la période du 8 novembre 2021 au 12 février 2022 ou jusqu'à l'embauche du nouveau coordonnateur aux loisirs et événements;

QUE les conditions d'emploi seront conformes à la convention collective en vigueur;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Dany Harvey, président du Syndicat des employés municipaux ainsi qu'à monsieur Maxime Lapointe.

## SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

---

### **6.5. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DEMANDE DE COMPENSATION POUR LES CHEMINS À DOUBLE VOCATION RÉSOLUTION NO 12267-11-21**

---

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Clermont, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours;

Nom du chemin	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	No de camions chargés par année
Chemin du Friche	3,9	Copeaux	9 500 à 10 000

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil de la ville de Clermont demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 3,9 km.

### **6.6. VENTE DE TERRAIN À WILLIAM TREMBLAY ET AUDREY-ANNE BILODEAU RÉSOLUTION NO 12268-11-21**

---

Monsieur André Bilodeau se retire des discussions pour conflit d'intérêt, madame Audrey-Anne Bilodeau est sa fille.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont vend à monsieur William Tremblay et madame Audrey-Anne Bilodeau demeurant au 11 rue des Érables à Clermont, un terrain situé sur le lot 5 172 731 au cadastre du Québec, dans la ville de Clermont, contenant une superficie de 703,70 mètres carrés pour un coût total de 15 777,04 \$ taxes incluses, et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 6 octobre 2021 ;

QUE monsieur le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur William Tremblay et madame Audrey-Anne Bilodeau ainsi qu'à monsieur André Tremblay-Simard, notaire.

### **6.7. VENTE DE TERRAIN À STÉPHANIE DESBIENS RÉSOLUTION NO 12269-11-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont vend à madame Stéphanie Desbiens demeurant au 7 rue Beloeil à Clermont, un terrain situé sur le lot 5 172 687 au cadastre du Québec, dans la ville de Clermont, contenant une superficie de 762,50

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021**

---

mètres carrés pour un coût total de 17 095,35 \$ taxes incluses, et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 8 octobre 2021 ;

QUE monsieur le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

QUE la présente résolution soit adressée à madame Stéphanie Desbiens et madame Lise Robitaille, notaire.

### **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **9.1. CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DE BRIS DE COUVERT DE GLACE SUR LA RIVIÈRE MALBAIE – SECTEUR PONT DU CRAN MARTEL RÉSOLUTION NO 12270-11-21**

---

CONSIDÉRANT la formation d'un couvert de glace en décembre 2020 sur la rivière Malbaie près du cran Martel qui pouvait entraîner un sinistre imminent ou réel dans les villes de Clermont et La Malbaie;

CONSIDÉRANT les contrats octroyés par la MRC de Charlevoix-Est pour le bris de couvert de glace et la surveillance des travaux par résolution no 21-02-16;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a été ajoutée à l'arrêté ministériel relatif aux travaux de bris de couvert de glace réalisés du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 avril 2021 donnant droit à une aide financière équivalent à 50 % des coûts des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la politique de gestion des cours d'eau de la MRC indique que les sommes engendrées par la MRC pour la gestion de l'écoulement de l'eau seront refacturées auprès des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT l'accord de principe pour le paiement des dépenses par les maires de Clermont et La Malbaie et de la préfet pour le TNO ainsi que de l'accord des conseils municipaux de chaque ville;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Clermont paie le montant de 11 579,18 \$ à la MRC de Charlevoix-Est pour les frais relatifs aux travaux de bris de couvert de glace sur la rivière Malbaie près du cran Martel et que les sommes soient prises à la réserve eau potable;

QUE la présente résolution soit adressée à la MRC de Charlevoix-Est.

### **10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

### **11. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

### **12. COMPTES**

#### **12.1. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES D'OCTOBRE 2021 RÉSOLUTION NO 12271-11-21**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois d'octobre 2021;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT** de ratifier les déboursés d'octobre 2021 au montant de **454 311,72 \$** (*chèques manuels : 235 504,12 \$ + prélèvements 122 875,29 \$*) ainsi que le versement des salaires d'octobre 2021 au montant de **95 932,31 \$**.

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021**

---

**12.2. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-10-2021  
RÉSOLUTION NO 12272-11-21**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer d'octobre 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2021 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de **169 159,56 \$**.

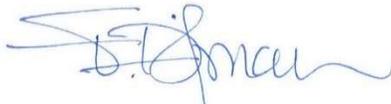
**13. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE  
RÉSOLUTION NO 12273-11-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY QUE** l'assemblée soit levée à 20 h 17.

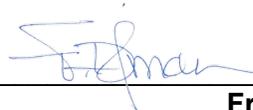
VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour  
Directrice générale



Luc Cauchon  
Maire



France D'Amour  
Directrice générale